Communiqué de presse

28/08/2014

Nouvelle présidence et nouveau Comité de Direction BEAMA

Bruxelles, 28 août 2014

A la suite de son Assemblée générale du 19 juin 2014, l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) a fait connaître son nouveau Président. Le choix s'est porté à l'unanimité sur Hugo Lasat (Petercam Institutional Asset Management).

Il succède à Myriam Vanneste (Candriam Investors Group) qui, avec le Comité de Direction de BEAMA, a dirigé l'Association avec dynamisme pendant trois ans.

BEAMA a aussi désigné deux Vice-présidents : Dirk Mampaey de KBC Asset Management et Myriam Vanneste de Candriam Investors Group.

<u>Les points d'ancrage importants de la nouvelle présidence sont</u> :

1. **Réglementation (européenne) et protection des investisseurs**
2. **Position de l'asset management dans le débat sur les pensions et l'épargne à long terme**
3. **Viser un Level Playing Field fiscal relatif à la fiscalité de l'épargne et des investissements**
4. **Prêter attention à l'impact de la réglementation sur le business modèle de l'asset management**

Le Président sortant, Myriam Vanneste, a déclaré, dans son discours de remerciement à l'Assemblée générale, qu'elle avait le plaisir de céder le flambeau de la présidence à M. Lasat, reconnu pour sa grande expertise dans le métier de l'asset management.
Le Président sortant a également évoqué le Mémorandum politique de BEAMA qui définit les enjeux pour le secteur et adresse des recommandations aux futurs responsables politiques.

Association Belge des Asset Managers
Rue d'Arlon 82 - 1040 Bruxelles | http://www.beama.be
T + 32 2 507 68 11 | F + 32 2 888 68 11

Nouvelle composition du Comité de Direction BEAMA

Le **Comité de Direction** se compose comme suit :

- Hugo Lasat, Président (Petercam Institutional Asset Management)

- Dirk Mampaey, Vice-président (KBC Asset Management)
- Myriam Vanneste, Vice-président (Candriam Investors Group)

- Olivier Lafont (BNP Paribas Investment Partners), qui est remplacé par Marnix Arickx (sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale)
- Vincent Planche (Degroof Fund Management Company)
- Wim Roelant (ING IM Belgium)
- Marc Vermeiren (RBC Investor Services Belgium)
- Dirk Coveliers (Petercam) – membre suppléant

Josette Leenders est **Secrétaire général** de l'association.

But et activités de BEAMA

BEAMA a pour objet la promotion et le développement de l'"asset management" en Belgique ainsi que la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres.
Par asset management on entend de manière non limitative la promotion, la gestion, la distribution et l'administration d'OPC, la gestion institutionnelle, la gestion de clientèle privée et le conseil en placements. L'Association représente ses membres auprès des autorités et institutions compétentes tant belges qu'étrangères ou supranationales. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.beama.be.
Pour sa représentation au niveau européen, BEAMA est membre de la European Fund and Asset Management Association (www.efama.org) et elle fait partie des associations constitutives de Febelfin asbl (www.febelfin.be).

Points d'ancrage importants de la nouvelle présidence

L'industrie de l'asset management joue un rôle sociétal de plus en plus marqué dans un marché de l'épargne plus étendu et en mutation.

L'industrie de l'asset management connaît cependant elle aussi une évolution fondamentale et ce à différents niveaux. Outre la nouvelle réglementation de grande ampleur qu'elle est appelée à implémenter dans un court laps de temps, les business models sont également en train de changer. Cette évolution est certes le résultat de la réglementation actuelle et future mais s'explique aussi par la modification du paysage de la distribution, la modification du comportement de la clientèle, les nouvelles technologies, l'évolution démographique et la mondialisation de l'industrie de l'asset management.

Dans ce cadre, BEAMA a retenu un certain nombre de points d'ancrage.

Réglementation (européenne) et protection des investisseurs

Pour que le secteur financier puisse être pleinement au service du client, tant institutionnel que de détail, il faut qu'un éventail suffisamment large de produits financiers puisse être proposé. Une législation européenne harmonisée est indispensable dans ce contexte.
Mais tout aussi essentiel est le fait que le secteur financier ne soit pas étranglé par une cascade de réglementations et de « gold plating » local. Une réglementation trop stricte et restrictive risque d'entraîner une réduction de l'offre, ne laissant subsister que quelques produits « plain vanilla » qui n'offrent pas nécessairement une solution adaptée au client.

BEAMA collaborera avec l'autorité de contrôle en vue d'une mise en oeuvre optimale de la réglementation actuelle comme l'AR transversal, MiFID II, PRIIPS, … ainsi que de la réglementation future afin de continuer à proposer la gamme de possibilités d'épargne et de placement dans un paysage financier dynamique.

BEAMA sera également attentive aux opportunités liées aux nouveaux types de fonds, comme les futurs ELTIF notamment.

Confirmation de la position de l'asset management dans le débat sur les pensions et l'épargne à long terme

BEAMA est favorable au système de pensions à trois piliers, qui constitue une réponse équilibrée et complémentaire au défi du vieillissement croissant de la population.

BEAMA est dès lors favorable à l'élargissement des deuxième et troisième piliers d'une part et au maintien de la fiscalité liée au troisième pilier de pensions d'autre part.

L'élargissement des deuxième et troisième piliers de pensions peut s'envisager en suivant deux pistes simultanément, à savoir une généralisation et un approfondissement.
Généralisation dans le sens où chacun doit avoir accès au deuxième pilier du système de pensions à trois piliers. Approfondissement signifiant que des réserves suffisantes pour tous doivent être constituées.
Cette généralisation et cet approfondissement doivent être étalés dans le temps afin de ne pas compromettre la faisabilité de cette option du point de vue budgétaire.

Viser un Level Playing Field fiscal relatif à la fiscalité de l'épargne et des investissements

BEAMA souligne qu'un Level Playing Field « effectif » doit être créé pour offrir aux investisseurs un modèle équilibré d'épargne – investissements – pensions.
BEAMA oeuvre à cet effet en faveur de l'application d'un Level Playing Field fiscal et ce, tant entre les fonds de différentes nationalités qu'entre les différents produits d'épargne et d'investissement. BEAMA plaide dans ce cadre pour l'exclusion de l'effet de cascade dans le domaine fiscal.

Si ces propositions sont acceptées, d'une part l'impact fiscal pour l'investisseur diminuera et d'autre part les investisseurs pourront plus précisément investir dans le produit le mieux adapté à leurs besoins et à leur profil de risque, indépendamment de toutes considérations d'ordre fiscal.

BEAMA est favorable au principe, énoncé dans la note du formateur relative au projet d'accord de gouvernenent du 20 août 2014, qui consiste à réserver le même traitement aux revenus de biens mobiliers issus d'autres produits, tels qu'actions et obligations.
BEAMA précise que les dividendes et intérêts de parts de fonds devraient également bénéficier de ce traitement. Cette forme d'épargne à long terme attrayante offre le grand avantage d'une diversification des risques.

Prêter attention à l'impact de la réglementation sur le business modèle de l'asset management

Le secteur de l'asset management se caractérise par la diversité de ses métiers.

Spécifique au secteur est la «chaîne de valeur» au sein de laquelle différents types d'institutions sont impliquées dans diverses compétences bien définies (asset managers, transfer agents, CSD's, custodian banks, gestionnaires administratifs, …). Ce modèle garantit une collaboration B2B optimale entre les différents acteurs au sein de l'industrie de l'asset management. L'accent est également mis dans ce cadre sur la charge proportionnelle, de par exemple la réglementation, en tenant compte de la taille moyenne des membres.

La mise en œuvre de la législation belge et européenne, notamment l'AIFM, MiFID II, UCITS V, PRIIPS est évidemment une priorité importante.

Le marché belge des OPC

En 2013, l'actif net des fonds distribués publiquement en Belgique a augmenté de 10,98 milliards EUR, soit 10,3%, pour atteindre 117,53 milliards EUR fin 2013.

Au cours du premier trimestre 2014, cet actif net a encore progressé de 4,0% et ce essentiellement du fait des hausses de cours, auxquelles se sont ajoutées en seconde ligne des souscriptions nettes. Fin mars 2014, l'actif net des fonds distribués publiquement en Belgique atteignait 122,28 milliards EUR.

L'actif net des fonds qui investissent principalement en titres à revenu fixe a enregistré une légère contraction de 1,9 % en 2013. Toutefois, ces fonds ont noté une reprise au premier trimestre 2014 et ont progressé de 9,1% au cours de cette période.

Au cours du premier trimestre de 2014, ce sont les fonds obligataires qui ont noté la croissance la plus significative.
L'actif net des fonds qui investissent majoritairement en titres à revenu variable a quant à lui progressé de 15,4 % en 2013. Cette tendance s'est maintenue durant les trois premiers mois de 2014 au cours desquels ces fonds ont encore progressé de 2,2%.

Les fonds d'actions ont enregistré la croissance la plus marquée en 2013. Enfin, les fonds d'épargne-pension ont déjà amélioré leur record historique durant trois trimestres consécutifs.

Asset Management en Belgique

Il faut entendre par gestion de portefeuille ou asset management:

- la gestion, la distribution et le traitement administratif d'OPC,
- la gestion institutionnelle,
- la gestion pour la clientèle privée,
- le conseil en placement.

En 2013, le total des actifs en asset management gérés au départ de la Belgique pour des clients belges et étrangers a augmenté de 6,5% pour atteindre 228,82 milliards EUR en toute fin d'année.
L'actif sous gestion collective constitue, comparativement à la gestion discrétionnaire ou au conseil en placements, la catégorie principale de l'asset management en Belgique.

◆◆◆

De plus amples informations peuvent être obtenues via la **représentation pour BEAMA**, c'est-à-dire :

- M. Hugo Lasat, Président de BEAMA
 (02 229 65 92 – hugo.lasat@petercam.be)
- Mme. Josette Leenders, Secrétaire général de BEAMA
 (02 507 68 70 – jl@febelfin.be)

ou via les **contacts presse généraux de Febelfin**, à savoir :

- M. Thomas Van Rompuy, Chief of Staff de Febelfin
 (02 507 68 23 – 0498 74 03 68 – vr@febelfin.be)
- M. Bob De Leersnyder, porte-parole de Febelfin
 (02 507 68 28 – 0472 50 76 37 – bd@febelfin.be)

Belgian Asset Managers Association (BEAMA)
BEAMA est membre de Febelfin.
e-mail : info@beama.be

◆◆◆

CV Hugo Lasat

Hugo Lasat est Président du Comité de Direction de Petercam Institutional Asset Management.

Avant de rejoindre Petercam, Hugo était CEO de Dexia Asset Management (2001-2006), membre du Comité de Direction de Dexia SA (2007-2008) où il était responsable du Retail et Private Banking, Assurances et Asset Management, et CEO d'Amonis Pension Fund (2009-2010).

Il était Président du Conseil d'Administration de BIL Banque Privée Suisse et d'AUSBIL. Il a aussi été administrateur chez DenizBank, Crédit du Nord, Belfius Insurance et Popular Banca Privada.

Jusqu'en 2001, année de la fusion avec Dexia AM, Hugo était CEO de Cordius Asset Management. Entre 1995 et 1998, il a été Head of Asset Management chez Paribas Bank et Head of Paribas Northern Europe. En 1998, Paribas Belgique a fusionné avec Bacob et Hugo est devenu CEO de Cordius AM. De 1992 à 1995, Hugo était responsable de la gestion institutionnelle d'AG Asset Management. Auparavant il était portfolio manager chez Bacob Banque (aujourd'hui Belfius Banque). Il a débuté sa carrière en 1986 chez Arthur Andersen.

Hugo a obtenu un Master en Sciences économiques et un Master complémentaire en Management financier au Vlekho Brussel (aujourd'hui HUBrussel).

Hugo est aussi membre du Comité financier de la Croix-Rouge et du Comité financier de la Fondation Roi Baudouin et professeur invité à la HUBrussel.

CV Dirk Mampaey

Dirk Mampaey a obtenu un Master d'Ingénieur commercial à la Vrije Universiteit Brussel et a suivi un Advanced Management Program à la Wharton Business School (University of Pensylvania).

Entre 1988 et 2006, il a exercé différentes fonctions dans des institutions financières, dans le domaine du corporate banking et de la distribution de détail et, en Europe centrale, à la Kredietbank ainsi qu'au sein du KBC Groep. En 2007, toujours dans le cadre du KBC Groep, il est devenu Senior General Manager Banking Central & Eastern Europe and Russia. Par la suite, soit à partir de 2011, il a occupé la fonction de Senior General Manager chez KBC Corporate Services.

Depuis janvier 2013, il est Chief Executive Officer de KBC Asset Management SA.

CV Myriam Vanneste

Myriam Vanneste est Global Head of Distribution Partners au sein de Candriam Investors Group, fonction qu'elle occupe depuis 2009.

En 1990, Myriam a rejoint le Crédit Communal de Belgique (devenu par la suite Dexia Banque Belgique) en tant que conseiller en placement. En 1998, elle a participé à la mise sur pied de Dexia Asset Management Belgique dont elle a été membre du Conseil d'Administration jusqu'en 2014. Elle y a exercé différentes fonctions, étant successivement en charge du montage et de l'administration de fonds, de l''insurance management', du product management et du développement commercial au travers des différents réseaux de distribution.

Myriam est licenciée en Sciences Economiques Appliquées, diplôme qu'elle a obtenu auprès de l'Institut d'Administration et de Gestion de l'Université Catholique de Louvain. Elle détient également le diplôme d'Agent de Change.

Elle est par ailleurs membre du Comité de Direction de BEAMA depuis 2004, et en a assumé la Présidence de 2011 à 2014. Elle est également membre du Conseil d'Administration de Febelfin.

◆◆◆